

Paris, le 30 août 2018

Conclusion d'un protocole d'accord engageant avec Caixa Seguridade

CNP Assurances annonce la conclusion d'un protocole d'accord engageant, prévoyant un nouvel accord de distribution exclusif à long terme jusqu'au 13 février 2041 au Brésil dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF), l'une des principales banques brésiliennes et l'une des cinq plus grandes en Amérique latine.

CNP Assurances salue la conclusion de cet accord par lequel le Groupe sécurise à très long terme (23 ans) et sur un nouveau périmètre une part significative de son activité réalisée aujourd'hui dans le réseau de CEF et l'accès exclusif à ses 78 millions de clients. CNP Assurances demeurera ainsi le principal partenaire de CEF en assurance vie au Brésil, tout en continuant à développer ses autres activités en Amérique latine.

Ce nouvel accord s'appuie sur le succès historique du partenariat entre CNP Assurances et CEF depuis 2001, à travers leur filiale commune Caixa Seguros Holding (CSH) qui a démontré sa capacité à générer une combinaison de forte croissance, de rentabilité élevée et de cash-flows réguliers :

- chiffre d'affaires en croissance annuelle moyenne de 18 % sur la période 2008-2017¹
- valeur des affaires nouvelles en croissance annuelle moyenne de 16 % sur la période 2008-2017¹
- résultat net part du Groupe en croissance annuelle moyenne de 14 % sur la période 2008-2017¹
- dividendes versés en croissance annuelle moyenne de 14 % sur la période 2008-2017¹

Le nouveau périmètre de l'exclusivité dans le réseau de CEF porte sur les produits de prévoyance, d'assurance emprunteur consommation et de retraite (*vida, prestamista, previdência*). Conformément aux termes du protocole d'accord non-engageant conclu fin septembre 2017, le nouvel accord de distribution sera mis en œuvre à travers une nouvelle société d'assurance commune qui sera créée à cet effet par CNP Assurances et Caixa Seguridade, la filiale de CEF regroupant ses activités d'assurance, dans laquelle les droits de vote seront répartis à hauteur de 51 % pour CNP Assurances et 49 % pour Caixa Seguridade, et les droits économiques à hauteur de 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour Caixa Seguridade. A la date de réalisation de la transaction, CSH transfèrera à la nouvelle société d'assurance commune les portefeuilles d'assurance afférents aux produits inclus dans le périmètre de l'accord (prévoyance, assurance emprunteur consommation et retraite).

En parallèle, CNP Assurances a conclu un accord avec Caixa Seguridade et le groupe de courtage Wiz qui prévoit les modalités de la coopération future avec le groupe Wiz, ces dernières incluant notamment des services de back-office opérationnel fournis par Wiz à CSH et à la nouvelle société d'assurance qui sera créée dans le cadre du nouveau partenariat conclu avec Caixa Seguridade.

¹ En devise locale.

CNP Assurances continuera de détenir 51,75 % de CSH, la filiale commune déjà existante avec Caixa Seguridade. CSH conservera l'intégralité de ses activités actuelles au Brésil distribuées en dehors du réseau de CEF et continuera à développer une stratégie multicanal, notamment via sa plate-forme digitale Youse et le courtage.

CNP Assurances s'est engagé à renoncer aux droits actuels de distribution exclusifs de sa filiale CSH sur les autres produits d'assurance (assurance emprunteur immobilier (*hipotecario*), crédit (*consórcio*), épargne (*capitalização*), assurance IARD, santé (*saúde*), assurance dentaire (*odonto*)) si la commercialisation de ces produits devait basculer vers d'autres sociétés désignées à cet effet par Caixa Seguridade. Les portefeuilles de contrats d'assurance afférents à ces produits et déjà souscrits par CSH ne seront pas impactés par l'accord et resteront au bilan de CSH. Ils pourraient éventuellement être vendus ultérieurement, sous réserve de discussions avec CEF et les sociétés qui commercialiseraient alors les produits d'assurance sur ces lignes d'activité.

L'accord prévoit le paiement par CNP Assurances d'un montant fixe de 4,65 MdsR\$ (équivalent à 0,96 Md€ au 28 août 2018²) à effectuer à la réalisation de la transaction. Le taux de rendement interne attendu de l'investissement relatif à ce nouvel accord est supérieur à 15 %, contribuant ainsi à la création de valeur à long terme du groupe CNP Assurances³.

A titre indicatif, l'accord conclu (nouveau périmètre d'exclusivité et réduction des droits économiques de CNP Assurances par rapport à la situation actuelle) permet de conforter durablement le partenariat avec CEF et de pérenniser d'ores et déjà un périmètre économique qui correspondait, en 2017, à environ 70 % du chiffre d'affaires économique, 60 % de la valeur des affaires nouvelles et 50 % du résultat net part du Groupe réalisé au Brésil par CNP Assurances.

L'évolution de la contribution aux indicateurs du Groupe des autres activités CEF (*hipotecario*, *consórcio*, *capitalização*, assurance IARD, *saúde*, *odonto*) dépendra de la bascule éventuelle de la commercialisation de ces produits vers d'autres sociétés qui seraient ultérieurement retenues à cet effet par Caixa Seguridade, et du déroulé des portefeuilles de contrats d'assurance afférents déjà souscrits par CSH.

La solvabilité et la rentabilité du Groupe permettent à CNP Assurances de financer l'opération en utilisant ses ressources propres, sans affecter sa solidité financière ni sa capacité de distribution d'un dividende régulier. L'impact du paiement lié à la transaction sur le taux de couverture du SCR Groupe, qui était de 198 % au 30 juin 2018, est estimé de l'ordre de 8 points.

La réalisation de la transaction reste soumise à différentes conditions suspensives, dont notamment l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes en matière prudentielle et de concurrence.

CNP Assurances réaffirme son objectif de croissance organique du résultat brut d'exploitation (RBE) d'au moins 5 % en 2018 par rapport à 2017.

« CNP Assurances est heureux d'avoir conclu ce nouvel accord qui permet de poursuivre sur le long terme le succès historique du partenariat entre CNP Assurances et Caixa Econômica Federal. Ce nouvel accord conforte durablement la présence de CNP Assurances sur le marché de l'assurance brésilien, qui continue d'offrir de belles perspectives de croissance rentable » indique Frédéric Lavenir, directeur général de CNP Assurances.

² Cours de change BRL/EUR de 4,84 au 28 août 2018.

³ Pour les produits inclus dans le périmètre de l'accord (prévoyance, assurance emprunteur consommation et retraite), le niveau des commissions pour la distribution sera identique à la situation actuelle.

A propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le 1^{er} assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 285 M€ en 2017. Le Groupe est présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son second marché.

Il compte plus de 38 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance et d'épargne innovantes. Elles sont distribuées par de nombreux partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, du réseau physique au 100 % online, et aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 et s'appuie sur un actionnariat stable (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

Contacts

Presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

Investisseurs et analystes

Vincent Damas | 01 42 18 71 31

Jean-Yves Icole | 01 42 18 86 70

Typhaine Lissot | 01 42 18 83 66

Julien Rouch | 01 42 18 94 93

servicepresse@cnp.fr

infofi@cnp.fr

Suivez nous sur :



Avertissement :

Ce document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Ces risques et aléas peuvent concerner par exemple l'évolution de la conjoncture économique et les performances des marchés financiers, les décisions et changements d'ordre législatif ou réglementaire, la fréquence et la gravité des sinistres assurés, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change, les changements intervenant dans les politiques des banques centrales ou des gouvernements, les procès ou actions en justice, les effets des acquisitions et des cessions, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence. Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser, du fait de nouvelles informations, d'événement futur ou pour toute autre raison, les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.

Certains éléments de l'exercice précédent peuvent être reclassés afin qu'ils soient cohérents avec les données de l'exercice actuel. La somme des données chiffrées présentées dans le présent document peut ne pas correspondre exactement au total indiqué dans les tableaux et le texte. Les pourcentages et variations en pourcentages sont calculés sur la base de données chiffrées complètes comprenant également les décimales, c'est pourquoi le présent document peut contenir de légères différences dans les sommes et pourcentages en raison des valeurs arrondies. Les résultats définitifs de CNP Assurances en matière de solvabilité doivent être soumis ultérieurement aux autorités de supervision et peuvent différer des estimations explicitement ou implicitement données dans ce document.

Ce document peut contenir des indicateurs alternatifs de performance (par exemple le résultat brut d'exploitation) que CNP Assurances estime être des indicateurs utiles, mais qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Par conséquent, ces indicateurs doivent être considérés comme des compléments, et non comme des substituts, au bilan et au compte de résultat déterminés conformément aux normes IFRS. Comme toutes les entreprises ne les définissent pas de la même manière, ces indicateurs peuvent ne pas être comparables à des indicateurs de même appellation utilisés par d'autres entreprises.